

N^o 5 201
 B
 Dep. 24. Okt 1891

Legation de Suisse Paris, (4, rue Cambon) le 22 octobre 1891

en
France.

(Prière de rappeler le numéro ci-contre)

N^o 282

Monsieur le Conseiller fédéral

Le ministre des Affaires Etrangères, M. Ribot, auquel j'ai
 fait hier soir ma visite de rentrée, et auquel je ne disais rien des
 questions commerciales, a abordé le premier à terrain en me
 disant : " Un bien, voilà votre nouveau tarif voté, Arago nous
 " télégraphie que la majorité est trop forte, et que vous êtes
 " maintenant les prisonniers des protectionnistes " J'ai répondu
 que j'avais quitté la Suisse la veille du scrutin & n'avais reçu de
 Berne d'autre communication que les résultats du vote, mais que
 personnellement j'étais très satisfait ; le tarif ayant été adopté par
 60% des votants contre 40%, cela me paraît au contraire impliquer
 une situation plébiscitaire & parlementaire excellente, en ce sens
 que nous avons une arme contre les prétentions exagérées de nos

Monsieur

Monsieur Droz, Conseiller fédéral

Chef du Département des affaires Etrangères Berne



voisins & une arme que nous pourrions effectivement employer si l'on se mettrait trop vite en nous, la majorité du peuple y ayant consenti; d'autre part, si nous obtenons des concessions suffisantes pour arriver à des traités, la majorité me paraît assez faible pour que des concessions réelles sur le tarif à l'entrée en Suisse puissent être faites, & dans ce cas, la suite des traités devant nos chambres me paraît assurée avec l'appui des 40% d'opposants au nouveau Tarif. — Dans ces conditions, la situation ne me paraît pas être celle dépeinte à la première heure par M. Arago, & je ne crois pas que nous soyons les prisonniers d'un groupe extrême quelconque.

« Je voudrais bien pouvoir en dire autant de nous-mêmes, » a répondu M. Trélat, « mais je ne dois pas vous cacher mon découragement. Le Sénat, sur lequel nous comptions un peu, paraît définitivement pire que la Chambre; en tous cas la Commission est encore plus protectionniste sous M. Ferry que celle de la Chambre sous M. Milne. Vous venez de voir le conflit soulevé à propos des viandes américaines, dont la Commission sénatoriale voulait maintenir la prohibition, alors que la Chambre

" avait voté 20 fr; on a arrange les choses & M. Faury a retiré sa démission
 " mais la commission propose 25 fr. - Cela va mal, & je ne crois
 " plus à la possibilité de faire actuellement des traités. Il deviendra
 " indispensable que d'importants intérêts français souffrent, que nous
 " subissions une véritable crise industrielle, & alors seulement, sous
 " la pression des intérêts menacés, nous pourrions en revenir à une
 " politique raisonnable.

J'ai répondu que le Cabinet actuel était devenu si puissant,
 les chances de crise si minimales, qu'il m'aurait paru possible,
 même pas trop difficile de tenter la partie. - M. Ribot estimer
 que, devant le courant actuel & lorsqu'il s'agit de coalitions
 d'intérêts privés, tout effort serait absolument vain aujourd'hui.

Il a ensuite continué: " Notre intention est de nous borner
 " à déposer un projet de loi autorisant le gouvernement à accorder
 " le bénéfice du tarif minimum aux États qui ne frappent pas
 " les produits français de taxes plus élevées que les produits
 " similaires d'autres pays. La Suisse jouira donc dans tous les cas

« de bénéfice du tarif minimum, car M. Droz m'a fait entendre que,
 « de votre côté, un traitement différentiel ne nous serait pas
 « appliqué. »

J'ai répondu qu'il ne m'était pas possible de lui donner des
 assurances à cet égard. Les négociations que nous avons poursuivies
 à Vienne avec l'Autriche & l'Allemagne sont secrètes, mais je ne
 vois pas être indiscret en disant qu'au moment de leur suspension, il
 avait déjà été apporté de part & d'autre, des tempéraments sérieux aux
 tarifs respectifs; j'estime, personnellement, que les négociations
 aboutiront à un traité, & je ne vois pas que l'Italie soit en situation
 de ne pas traiter avec nous. — Il y aura donc, selon mes prévisions,
 toutes personnes, un tarif conventionnel de Suisse avec ses trois voisins
 & la valeur de ce tarif peut difficilement être considérée comme
 équivalente à la valeur de tarif minimum français. — Dans nos
 cercles industriels, on est partant & sans hésiter de l'opinion que le
 tarif minimum français vaut peu de chose, & qu'il n'y a presque aucun
 intérêt à le lever; je n'ai pas trouvé une seule personne en Suisse qui

fut le plus aisé à signer quoiqu'il fût sur cette base. — La magnifiquede
 d'entendre Suisse vaut bien un petit effort; si les droits de tarif minimum
 étaient réduits sur les quatre ou cinq articles spécialement suisses, fromages, horlogerie,
 types de soie, braderies etc, cela faciliterait un rapprochement.

« Comment cela? » Demanda M. Ribot.

« Je n'ai aucun mandat d'entrer dans les détails quelconques; mais je me
 représente », ai-je répliqué, que si Vous faisiez les réductions dont il s'agit,
 nous pourrions être amenés à réserver, dans nos négociations avec les tiers,
 un moins grand nombre de positions de combat contre la France. Non
 seulement nous pourrions avec moins de peine Vous accorder le traitement de
 la nation la plus favorisée, mais le traitement vaudrait mieux pour Vous,
 puis que votre tarif aurait subi en son des réductions.

« Je comprends fort bien », a répondu M. Ribot. « C'est très clair,
 même cela avait des avantages indirects, car les consignes, Vous
 les feriez payer à Berlin ou à Rome, mais en dérivations
 probablement dans une certaine mesure »

« C'est possible et même probable, seulement nous ne pourrions nous
 faire Vos négociateurs ni à Berlin ni à Rome; que Vous fassiez ce

raisonnement, cela prouve votre perspicacité, mais nous sommes Suisses
 & rien que Suisses à Berlin, tout comme, si jamais nous levions
 négociés à Paris, nous ne vendrions pas être les porte-voy d'intérêts
 étrangers aux nôtres."

"Tout cela est fort intéressant, a répliqué M. Ribot, mais tout cela
 ne me semble pas pratique. Comment faire comprendre, comment même dire
 cela à un Parlement ou même à une Commission parlementaire? Je comprends d'ailleurs
 que, dans vos négociations avec vos autres voisins, vous n'avez fait, sur les articles intéressant aussi la France, que le (*)
 "Je n'ai voulu que vous indiquer en passant, ai-je répondu, un moyen
 à tenter pour faciliter un rapprochement, dans l'hypothèse où des négociations vous
 paraîtraient très difficiles. Je n'ai, je le répète, aucun mandat de négocier quoique
 ce soit. Sans la moindre arrière-pensée de marchandage, j'ai tenu à vous
 exposer en toute franchise la situation telle que je la comprends, et telle que
 moi personnellement la comprendraient nos cercles industriels."

M. Ribot: "Nos gens sont habitués de telles dispositions, qu'il faudra, je
 le répète, les souffrir, devant résulter de notre futur tarif pour les ramener."

Il me paraît qu'il n'y a actuellement d'autre tactique à
 adopter que le silence. Si l'occasion s'en présente, je répéterai à M.

(*) minimum de concessions; c'est tout naturel & nous ne soucions vous en faire un reproche."

Jules Roche - ce que j'ai eu pour moi de mon chef à M^r Ribot, avec
 les modifications que vous voudrez bien m'indiquer. J'aurais préféré ne
 pas avoir actuellement cette conversation, mais je ne crois pas qu'il
 y ait de très grands inconvénients à ce qu'on ne nous aie pas été prêt à
 échanger sans phrase notre futur tarif conventionnel contre le tarif
 minimum français. M^r Ribot a eu de voir dire à M^r Reisman (Holl^{andais})
 et au Lt ^{Colonel} Wrangel (Suède & Norvège), qui me l'ont rapporté, que la
 Suisse accordait le traitement de la nation la plus favorisée à la France
 en échange du tarif minimum, j'ai dit à ces deux messieurs qu'ils
 avaient là une erreur.

Le Représentant de la Belgique, M^r Beyens, m'a dit que son
 gouvernement négociait réellement à Berlin avec l'Allemagne, mais qu'il
 était sans que la Belgique négociait avec la France à Paris ou à Bruxelles.

Vous aurez vu dans le Matin d'hier l'interview d'un reporter de
 ce journal avec un diplomate espagnol sur l'impression produite de
 l'autre côté des Pyrénées par les droits français sur les vins. M^r Floquet,

Président de la Chambre des Députés, que j'ai vu hier matin, en était fort
 impressionné. Il ne croit pas qu'il y ait rien à espérer du Sénat
 Day le sens d'une réduction des traités & pense que des augmentations
 sont au contraire à redouter. M. Floquet est un des rares libé-
 raux à peu près purs de ce pays; en outre vous savez qu'il est,
 politiquement parlant, contre tout ce que fait son neveu M. Ferry (je
 dis politiquement, car en famille ils ont d'excellents rapports).

A qui, Mornier le conseiller fédéral, & espérant de ma
 haute considération.

Lully
 —